

# Garantie limitée de dix (10) ans sur les panneaux de plafonds résidentiels/Garantie limitée de trente (30) ans sur le système

## CE QUE SIGNIFIENT NOS GARANTIES

Nos garanties sont notre promesse que les plafonds et matériaux d'installation Armstrong<sup>MD</sup> que vous avez achetés seront exempts de défauts de fabrication. Parce que nos produits sont conçus et fabriqués pour être utilisés ensemble pour le meilleur rendement possible, nous garantissons que les plafonds Armstrong et le matériel d'installation Armstrong, s'ils sont utilisés conjointement, seront exempts de défauts de fabrication tels que décrits ci-dessous.

Veuillez lire soigneusement tous les termes suivants, car cette garantie peut être affectée par les méthodes d'installation, les matériaux utilisés et les conditions du site. Armstrong World Industries n'autorise personne à assumer ou prolonger toute autre obligation de garantie ou responsabilité de sa part.

### Que fera Industries mondiales Armstrong?

Si un défaut de fabrication a lieu conformément aux conditions de cette garantie, vous recevrez de nouveaux matériaux pour remplacer le produit de plafond défectueux. Les matériaux de remplacement auront un design et une qualité identique ou similaire.

### Qu'est-ce que cette garantie ne couvre pas?

- Les dommages qui peuvent être causés par des conditions anormales, décrites ci-haut, ne sont pas couverts par cette garantie.
- Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par un mauvais entretien, une mauvaise installation ou une utilisation contraire à nos recommandations, comme une utilisation en extérieur ou sur des surfaces autres que des plafonds.
- Cette garantie ne couvre pas un usage normal quotidien ou des changements de teinte suite à l'exposition à la fumée, aux vapeurs, aux fuites ou aux abus.
- Cette garantie ne couvre pas les coûts de main d'œuvre pour le remplacement de défauts visuels évidents dans le matériel au moment de l'installation.
- Nous excluons et ne paierons aucun dommage immatériel ou accessoire, aucune perte ni dépense autre que celui occasionné au système de plafond lui-même.
- Cette garantie n'est pas transférable et s'applique à l'acheteur d'origine seulement. Elle ne s'applique pas aux matériaux de seconde catégorie ni aux lots irréguliers.
- Cette garantie ne couvre pas les différences entre les échantillons ou les photographies des produits et le produit réel acheté.

Remarque additionnelle : Armstrong World Industries ne peut garantir que les caractéristiques de surface par brûlage, les cotes de résistance au feu, l'efficacité acoustique, la stabilité dimensionnelle/l'affaissement ou la réflexion lumineuse publiées resteront les mêmes après avoir repeint les panneaux. Toutes les garanties seront annulées en cas de peinture sur place.

### Comment obtenir le service?

Vous devez aviser le détaillant qui vous a vendu le matériau, par écrit, de tout défaut du produit couvert par cette garantie dans les 30 jours suivant la première observation du défaut. Si vous êtes incapable de contacter votre détaillant, ou si vous avez informé votre détaillant d'un défaut et n'avez pas reçu satisfaction, veuillez nous contacter à :

Armstrong World Industries, Inc  
Attn: Customer Focus Center  
P.O. Box 3001  
Lancaster, PA 17604  
1-877-ARMSTRONG (276-7876)  
ceilings.com

### Comment s'applique la loi?

Cette garantie vous donne des droits légaux précis, mais il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou les limites de dommages fortuits ou consécutifs ou des limites supplémentaires de garanties tacites. Ces limites ou exclusions pourraient donc ne pas s'appliquer à votre cas.

CETTE GARANTIE EXPRESSE CONSTITUE L'OBLIGATION COMPLÈTE D'ARMSTRONG WORLD INDUSTRIES ET IL N'Y A AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À QUELQUE USAGE QUE CE SOIT. LA RESPONSABILITÉ D'ARMSTRONG SE LIMITERA AUX CONDITIONS DE CETTE GARANTIE CI-DESSOUS. CONFORMÉMENT À CETTE GARANTIE, ARMSTRONG N'EST PAS RESPONSABLE DES FRAIS D'INSTALLATION OU DE RETRAIT, NI DES DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS OU COÛTS CONFORMÉMENT À CETTE GARANTIE.

### Garantie limitée de dix (10) ans

46 Wellington<sup>MC</sup>, 231 Washable White, 250 Pinehurst<sup>MC</sup>, 257 Sand Pebble<sup>MC</sup>, 258 Grenoble<sup>MC</sup>, 480 Country Classic<sup>MC</sup> Plank, 1132 Baltic<sup>MC</sup>, 1134 Impression<sup>MD</sup>, 1201 Raised Panel<sup>MC</sup>, 1202 Scalloped, 1203 Fluted, 1205 Single Raised Panel, 1206 Tango, 1210 Single Raised Panel, 1240 TinTile<sup>MC</sup> et 1244 Circles.

Les produits Armstrong énumérés ci-dessus sont garantis contre tout vice de matériau ou de fabrication pour une période de 10 ans à partir de la date d'installation lors de conditions d'utilisation normales. (À l'exception de défauts de matériaux ou de fabrication évidents, lesquels devront être signalés à Armstrong World Industries dans les 30 jours suivant la date d'installation.)

Cette garantie limitée est assujettie à d'autres conditions mentionnées à la page suivante.



### **Garantie limitée de trente (30) ans sur le système**

Les plafonds à application directe installés avec le système d'installation Armstrong<sup>MD</sup> Easy Up<sup>MD</sup> restent en place durant 30 ans. Cette garantie limitée s'applique au système s'il est installé conformément aux instructions de pose. Cette garantie s'applique aux articles à application directe suivants : 46 Wellington<sup>MC</sup>, 231 Washable White, 250 Pinehurst<sup>MC</sup>, 257 Sand Pebble<sup>MC</sup>, 258 Grenoble<sup>MC</sup>, 480 Country Classic<sup>MC</sup> Plank, 1132 Baltic<sup>MC</sup>, 1134 Impression<sup>MD</sup>, 1240 TinTile<sup>MC</sup> et 1244 Circles.

### **Conditions de la garantie**

Tous les produits de plafond doivent être installés et entretenus conformément aux instructions d'installation pour ce produit écrites d'Armstrong World Industries en vigueur au moment de l'installation. Cette garantie n'est pas transférable et s'applique à l'acheteur d'origine seulement.

Avant la pose, le produit pour plafond doit être conservé propre et sec dans un lieu maintenu entre 0 °C (32 °F) et 30 °C (86 °F) et non soumis à des conditions anormales. Les conditions anormales comprennent l'exposition aux vapeurs chimiques, aux agents corrosifs (par ex., le chlore), aux vibrations, au feu, à l'eau, au gel, un accident ou toute forme d'abus ou accumulation excessive de la saleté ou la poussière. S'ils sont soumis à des conditions anormales, les produits devront être enlevés immédiatement et remplacés lorsque les conditions seront redevenues normales.

L'installation des produits devra être effectuée lorsque la température sera entre 0 °C (32 °F) et 30 °C (86 °F). Il est nécessaire que la section soit fermée et que les systèmes CVC soient en opération continue. Tous les travaux humides (plâtrage, béton, etc.) doivent être terminés et secs et les produits doivent être protégés des éléments comme la pluie, la neige, etc. Ces conditions de température et d'humidité doivent être respectées pendant toute la durée de la garantie.

Cette garantie limitée est assujettie à d'autres conditions mentionnées ci-dessous.

La garantie s'annule si le produit de plafond n'est pas installé conformément aux instructions d'installation incluses dans chaque carton, également disponibles sur [ceilings.com](http://ceilings.com).

